



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du Code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-3

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des professeurs des écoles du 1^{er} degré, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

Présidente de la commission de recrutement : Madame Florence CHAILLOU, adjointe au directeur des ressources humaines, rectorat de l'académie de Poitiers.

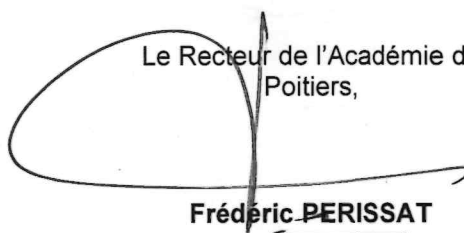
Membres de la commission de recrutement :

- Madame Hanta LEROUX, adjointe au DASEN, DSDEN de la Charente
- Monsieur Olivier VEILLAT, adjoint au DASEN, DSDEN de la Charente-Maritime
- Madame Véronique DUPIN, adjointe à la DASEN, DSDEN des Deux-Sèvres
- Monsieur Stéphane GAY, adjoint à la DASEN, DSDEN de la Vienne
- Madame Béatrice HARENT, chargée de mission recrutement inclusion, rectorat de l'académie de Poitiers
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,



Frédéric PERISSAT



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-2

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel du 2nd degré, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

Présidente de la commission de recrutement : Madame Florence CHAILLOU, adjointe au directeur des ressources humaines, rectorat de l'Académie de Poitiers

Membres de la commission de recrutement :

- Monsieur Olivier POUSSARD, IEN, spécialité économie-gestion option transport-logistique
- Madame Valérie SERVAIS, IEN, spécialité économie-gestion option gestion administrative
- Madame Sophie DE RIEDMATTEN, IEN, spécialité biotechnologie
- Monsieur Jean-Charles DELBREIL, IEN spécialité génie industriel structure métallique
- Monsieur Nicolas SALEL, IEN, spécialité design et métiers d'arts
- Madame Rachel MARQUER, cheffe de la division des personnels enseignant ou son représentant
- Madame Béatrice HARENT, chargée de mission recrutement inclusion, rectorat de l'académie de Poitiers
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,

Frédéric PERISSAT



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du Code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-1

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des professeurs certifiés en anglais du 2nd degré, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

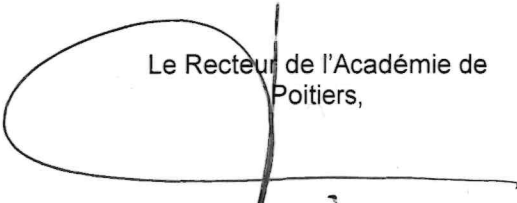
Présidente de la commission de recrutement : Madame Florence CHAILLOU, adjointe au directeur des ressources humaines, rectorat de l'académie de Poitiers

Membres de la commission de recrutement :

- Monsieur Daniel RUFF, IA-IPR anglais
- Madame Sylvie LUYER-TANET, IA-IPR anglais
- Madame Isabelle LUCET, directrice de la maison des langues, université de Poitiers
- Madame Valérie DURANDO, responsable du service d'accompagnement à la vie des personnels (SAVIP), correspondante handicap des personnels de l'université de Poitiers
- Madame Rachel MARQUER, cheffe de la division personnel enseignant ou son Représentant, rectorat de l'académie de Poitiers
- Madame Béatrice HARENT, chargée de mission recrutement inclusion, rectorat de l'académie de Poitiers
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,

Frédéric PÉRISSAT



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du Code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-4

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

Présidente de la commission de recrutement : Madame Florence CHAILLOU, adjointe au directeur des ressources humaines, rectorat de l'académie de Poitiers.

Membres de la commission de recrutement :

- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la division des personnels d'encadrement, ATSS et des retraites (Dipear), rectorat de l'académie de Poitiers
- Monsieur Frédéric ADNOT, secrétaire général du lycée des Métiers « Le Dolmen »
- Madame Béatrice HARENT, chargée de mission recrutement inclusion, rectorat de l'académie de Poitiers
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,

Frédéric PERISSAT



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-5

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

Présidente de la commission de recrutement : Madame Florence CHAILLOU, adjointe au directeur des ressources humaines, rectorat de l'académie de Poitiers.

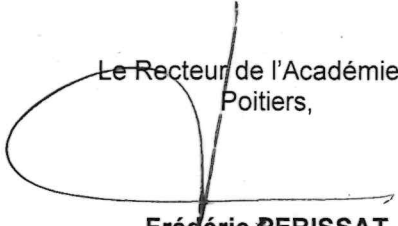
Membres de la commission de recrutement :

- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la Division des personnels d'encadrement, ATSS et des retraites (Dipear), rectorat de l'académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas ELIE, secrétaire général du collège François Rabelais de Poitiers
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,


Frédéric PERISSAT



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu les articles L352-1 à L352-6 du code général de la fonction publique
- Vu les articles 26 à 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Vu les articles 90 à 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRETE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Direction des
ressources
humaines

Pôle RH
transverse

n° 2026-5

Article 1 : La commission de recrutement chargée d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat, dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est ainsi constituée pour la session 2026.

Président et membre de la commission de recrutement : Monsieur Jean-Charles Linier, directeur des ressources humaines, rectorat de l'académie de Poitiers.

Membres de la commission de recrutement :

- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la Division des personnels d'encadrement, ATSS et des retraites (Dipear), rectorat de l'académie de Poitiers
- Monsieur Florent-David ZAMBA, principal du collège Joliot-Curie de Vivonne
- Madame Corinne TORRES, correspondante handicap académique, rectorat de l'académie de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23 mars 2026

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,

Frédéric PÉRISSAT